

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° I-2436 (Rect)

présenté par
M. Mattei

ARTICLE 20

- I. – Supprimer l’alinéa 12.
- II. – En conséquence, supprimer l’alinéa 20.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à proposer de trouver une autre source de financement que l’écotaxe sur les billets d’avion, qui en l’état actuel du texte devrait s’appliquer aux vols partant de France et non à ceux y arrivant. Elle pénalisera les compagnies françaises. Il est proposé a minima de flécher le produit vers la DGAC pour financer les nécessités de sécurisation de l’aérien dans un contexte de trafic aérien exponentiel. En effet, cette taxe doit servir à améliorer l’empreinte écologique de l’aérien et non financer des difficultés budgétaires d’autres structures gérant d’autres modes de transport.